

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2018

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte.

Etaient absents excusés : M PONCET Damien (pouvoir à CHAPON Xavier)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du
lundi 11 décembre 2017

Désignation d'un secrétaire de séance : CONTET Florence

1/ REFORME DU LOGEMENT SOCIAL

Point retiré de l'ordre du jour, car n'est plus d'actualité ; en effet, il concernait la loi des finances 2018.

2/ BAIL DE LA SOCIETE DE CHASSE 2018-51

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le bail de chasse sur les terrains communaux consenti à la société de chasse de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE est arrivé à expiration.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur son renouvellement.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

DECIDE de renouveler le bail de chasse sur les terrains communaux consenti à la société de chasse de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE,

FIXE le prix de la location à 304,90 euros (trois cent quatre euros et quatre-vingt-dix cents) par an,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

3 – MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME UNIQUE DE DEMATERIALISATION DES
MARCHES PUBLICS POUR LES ACHETEURS DU DEPARTEMENT 2018 - 52

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, dans le prolongement du Pacte départemental pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics, le Département a décidé de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics qui sera mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que les bailleurs sociaux.

Une convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics est proposée par le Conseil Départemental de l'Ain.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal, DECIDE :

D'ADHERER à la plateforme de dématérialisation proposée par le Conseil Départemental,

D'ACCEPTER les termes de la convention de mise à disposition d'une solution dématérialisée des marchés publics,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE A HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

Ce point est retiré de l'ordre du jour – il est encore trop tôt pour savoir si l'intégralité des résultats de clôture 2017 du budget Eau Assainissement sera transféré à Haut-Bugey Agglomération ou une partie seulement.

Ce point sera rajouté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5– TRAVAUX AUX GITES DE NAPT

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, pour la remise en état du gîte en duplex, avant de le mettre en location.

La commission « Travaux » s'est réunie le 2 mars 2018 afin de passer en revue toutes les prestations prévues.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Les entreprises MARCHIO Frères et Entreprise CHARDEYRON, pour le gros œuvre, l'Entreprise HERNANDEZ, pour l'électricité, l'Entreprise GONCET pour la plomberie, l'Entreprise DURAND CHEMINEES pour l'installation d'un poêle à granulés, pour un montant total de 54 611.28 euros.

Les devis sont en cours de renégociation.

Il est également prévu l'aménagement d'une cuisine, pour un montant de 3 000 euros.

Un emprunt est prévu pour couvrir le montant des travaux.

6/ MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

COMPTE RENDU DE LA REUNION PERISCOLAIRE DU 26 FEVRIER 2018

L'équipe éducative, les animateurs des TAP, les représentants des parents d'élèves, quelques parents et la commission « école » se sont réunis ce lundi afin de valider une nouvelle organisation des rythmes scolaires. Le retour à une semaine à 4 jours a été retenu.

* La problématique de la garde des enfants le mercredi matin a été évoquée.

Monsieur le Maire informe les familles des éventuelles solutions possibles :

- les nourrices agréées

- le centre aéré « Les Grillons » à Izernore (à ce jour, incertitude quant à son ouverture le mercredi matin pour la rentrée prochaine car la mairie d'Izernore maintient la semaine de 4 jours ½ ; à savoir, qu'après consultation auprès des « Grillons », ceux-ci sont prêts à faire un essai d'ouverture à la rentrée pour un coût d'environ 7 euros la demi-journée.

- mise en place d'une garderie à l'Espace Berchet sous la responsabilité d'une ATSEM.

Huit enfants environ seraient susceptibles de fréquenter la garderie le mercredi à Heyriat de 7h30 à 12h30.

Monsieur le Maire souhaite étudier cette dernière solution et propose de faire passer un questionnaire à tous les parents.

Il rappelle toutefois que si un accueil se mettait en place, les familles s'engageraient pour l'année scolaire entière 2018/2019 (soit 10 mois) et que celle-ci aurait un coût moyen de 10 à 12 euros par matinée, dépendant du nombre d'enfants inscrits.

* Le sujet de la cantine a été également abordé :

- les repas de la cantine livrés par l'atelier « Toques et Sens » sont satisfaisants : un menu végétarien par mois, des aliments bio 20% soit au minimum 1 composante par jour, des produits locaux (1 ou 2 par jour) et AOP sont proposés

- la livraison de repas végétariens ou 100% bio n'est pas possible car nos menus sont identiques à ceux d'Oyonnax. D'autre part, le tarif des menus du 100 % bio serait très élevé et les plats peu diversifiés.

* Les institutrices proposent les horaires d'école suivant pour la rentrée :

Le matin de 8h30 à 12h ;

L'après-midi de 13h30 à 16h.

L'augmentation du temps scolaire le matin est justifiée par le fait que les élèves sont davantage concentrés à ce moment-là.

Monsieur le maire a émis une réserve car le temps de pause à midi sera réduit .En effet il sera nécessaire de s'assurer que les ATSEM disposent de suffisamment de temps pour effectuer les transports scolaires à Sonthonnax et à Napt.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide de revenir à la semaine de 4 jours, soit 8 demi-journées d'enseignement.

Le conseil municipal souhaite conserver les horaires actuels d'entrée à l'école le matin et de pause méridienne.

Pour la rentrée 2018/2019, les horaires de l'école seront les suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 11h45/ 13h30 – 16h30

Le Maire propose d'en échanger avec les enseignantes.

7/ QUESTIONS DIVERSES

7-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY :

Une réunion de la commission est prévue le vendredi 23 mars prochain, à 14h00, afin de préparer le budget 2018, qui devra être voté au plus tard le 15 avril prochain.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET (représenté par Dominique GARBE)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
PC	001 410 17 H0005	GOJKOVIC Alexandre	Construction d'une maison individuelle	22/11/2017	ACCORD
PC	001 410 17 H0006	FLEURAT Christian	Abri à bois couvert	30/11/2017	ACCORD
DP	001 410 17 H0015	BOULARD Frédéric	Abri de jardin	24/10/2017	ARRETE DE NON OPPOSITION

DP	001 410 18 H0001	GINDRE Roland	Remplacement d'une porte fenêtre et deux fenêtres en bois par PVC	08/01/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 18 H0002	COMMUNE DE SONTHONNAX	Création d'une fenêtre + cheminée gîte	25/01/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 18 H0003	GINDRE Bruno	Remplacement de fenêtres	05/02/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 18 H0004	PONCELET Yves	Fermeture d'un abri existant attenant à la maison	13/02/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION

Annie DONZELLE informe le conseil municipal qu'elle a été interpellée sur le fait que certaines autorisations d'urbanisme n'ont pas été mentionnées sur des comptes rendus de réunions de conseils municipaux. Il s'agit d'une erreur matérielle, les arrêtés ayant bien été affichés pendant deux mois, en mairie, tel que le prévoit le Code de l'urbanisme.

Malgré les rappels dans les bulletins municipaux, sur le site Internet et auprès des usagers concernés, certains administrés n'ont pas déposé de dossier de déclaration préalable pour des travaux modifiant la façade de leur habitation (changement des menuiseries), la réfection de toiture, ou la pose ou modification de clôtures et pose de portail. Les personnes en question seront invitées à régulariser leur situation.

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET

Est posée la question de l'aménagement de la place d'Heyriat, avec ses trois acacias en mauvais état ; doivent-ils être enlevés ? La commission étudiera l'aménagement futur de cette place. Il est rappelé que les travaux pour le déploiement de la fibre optique passeront par Heyriat et la remise en état de la voie sera peut-être l'occasion de réaménager cette place.

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET

α Trois sorties de ski de fond à Lachat sont prévues les 12;19 et 26 mars

Il a été décidé que la commune participe à hauteur de 1/3 du montant des sorties ski à condition que le coût total ne dépasse pas 2000 euros (soit 666 euros pour la commune).

α Les Chemins Libres : Mr Rolland propose un ciné concert payant pour l'école et pour le public (à la salle polyvalente) un soir. Le coût est de 210 € pour les 2 interventions + le prêt de la salle polyvalente.

L'école accepte de payer la moitié de l'intervention des Chemins Libres.

Le conseil municipal accepte que la commune finance la 2^{ème} moitié, soit 105 €.

α Cours d'anglais : une jeune fille au pair, actuellement en séjour dans une famille de la commune propose de donner des cours d'anglais aux enfants de l'école ; le conseil municipal n'est pas contre cette intervention, à condition que cela soit du bénévolat.

α Animation pour les TAP : Corinne BOISIER fait part d'une proposition de la Croix Rouge pour des interventions auprès des enfants sur différents sujets liés à l'environnement, le recyclage, la nourriture ... Le coût serait de 7 € par enfant pour l'ensemble des interventions, plus des frais de déplacement. Corinne BOISIER contactera la Croix Rouge afin de voir s'ils sont disponibles pour des interventions d'ici la fin de l'année.

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

α Chemins : finir de boucher les trous

: refaire et nettoyer les rases d'eau

: élargissement du chemin de l'Arièl

: élagage chemin de l'Arièl et au Gré-Champ direction Linouse pour passage de l'autochargeuse

: refaire chemin rocade est

α Bois : 8 affouagistes (5 à NAPT et 3 à SONTTHONNAX)

: bois versé par la tempête sur le non soumis débardé (reste pins au Chaney et au Peutu)

: bois vendu en octobre 2016 débardé (Mollard des Combes)

: bois chemin des Combes vendu à Pierre BLANC au prix de 22 euros le stère

: bois à enlever en Gravel fin mars

: Bernard DESMARIS fait le bois autour du Pré des Car à NAPT (voir à la fin le nombre de stères, prix de vente 10 euros)

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

α Les portes ont été changées à la salle polyvalente

α Le portail de l'école a été changé

α Une marquise a été installée sur la porte de la mairie.

α Reste à faire : les travaux d'accessibilité à l'école, le terrassement devant le hangar communal, le gravage des monuments, l'aménagement du columbarium au cimetière de Napt.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

α Il y a une fuite à Napt depuis quelques jours ; l'entreprise Veolia a été contactée pour une recherche de fuites.

α Haut Bugey Agglomération a prévu l'alimentation en eau de la STEP depuis le Pèse Lait.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

α le broyeur a été réparé

α le démarreur de la Citroën Berlingo a été changé.

α la batterie du tracteur a été changée (prévoir vidange du relevage et changement des pneus arrière)

α le flexible du tractopelle a été changé

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

α le bulletin N°7 a été distribué. Aucun commentaire de la part de la population.

7- 2 PORTAGE FONCIER PARCELLE ROUGE FETU - GONNET-LIMOUSIN - RETROCESSION 2018 - 54

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 14 novembre 2013, par laquelle le conseil municipal acceptait les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain concernant le

portage foncier de la parcelle cadastrée ZE N°36. Le Maire précise que le portage foncier arrive à son terme le 17 mars 2018. Conformément à la convention de portage foncier signée le 26 novembre 2013, la commune s'est engagée à s'acquitter, au terme du portage, du remboursement du prix d'acquisition, des frais d'acquisition ainsi que des frais annexes engagés par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.

Le montant de la revente s'élèvera à 37 553.00 euros H.T., correspondant au prix d'acquisition de 36 384.00 euros majoré des frais d'acquisition de 1 169.00 euros, auxquels seront soustraites les trois précédentes annuités déjà versées par la commune d'un montant de 28 164.75 euros. Il restera à la charge de la commune la dernière annuité d'un montant de 9 388.25 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune, de la parcelle cadastrée ZE N° 36,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

7-3 Déploiement de la fibre optique

Une réunion a eu lieu le vendredi 23 février 2018, en présence des entreprises, du Conseil Départemental, à Sonthonnax-la-Montagne ; cette réunion avait pour but de présenter le tracé définitif des travaux ; le planning prévisionnel des travaux a été remis lors de cette réunion. La date du raccordement n'est toujours pas arrêtée.

7-4 Projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Sonthonnax-la-Montagne– ouverture d'une enquête publique

L'enquête publique a débuté le 26 février 2018, pour une durée de 32 jours soit jusqu'au 29 mars inclus ; Monsieur ROBIN a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur, par le Tribunal Administratif de Lyon.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête sont disponibles en mairie, pendant toute la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement des observations sur le registre d'enquête.

Des permanences sont assurées par le commissaire enquêteur :

- le lundi 26 février de 9h00 à 12h00,
- le samedi 10 mars, de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 22 mars, de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 29 mars, de 14h00 à 17h00.

Une version numérique du dossier est disponible sur le site Internet de Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr/

Une adresse mail est disponible pour toute question, remarque, observation : ep-ra-sthx@hautbugey-agglomeration.fr

Séance levée à 22h45